

Aurillac → Arrondissement

CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE ■ Le conseil communautaire s'est tenu ce lundi soir, en présence du préfet

Interlab bénéficiera du Plan de relance

Le conseil communautaire de la Châtaigneraie s'est tenu ce lundi soir, à Laroquebrou. Plusieurs décisions ont été prises concernant l'implication de la communauté de communes au sein de dispositifs nationaux.

Estelle Lévêque
estelle.levèque@centrefrance.com

C'est par un hommage qu'a commencé le conseil communautaire. Celui de tous les élus à Samuel Paty.

« Nous assurons de notre solidarité et de notre soutien l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens », déclarait le président de la communauté de communes, Michel Teyssedou.

La réunion s'est ensuite tenue, en présence du préfet. Ce dernier a confirmé que l'entreprise Interlab allait pouvoir bénéficier d'une participation active de l'État, puisque l'entreprise réunit tous les points qui permettent de



MICROBIOLOGIE. L'entreprise conçoit et fabrique du matériel scientifique pour les analyses microbiologiques utilisées dans les laboratoires d'analyses industrielles. PHOTO D'ARCHIVES C. STAVEL

s'inscrire dans le plan de relance.

Ainsi, 350.000 euros vont être débloqués pour soutenir le développement de cette entreprise, basée à Puycapel.

Des villes pourraient devenir référentes

Ce n'est pas le seul programme national dans lequel la Châtaigneraie souhaite s'inscrire. Les « Petites villes de demain », dispositif mis en place par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, le

1^{er} octobre, permet de soutenir les communes de moins de 20.000 habitants présentant des caractéristiques de « centralité et de fragilité ». Il s'agit, concrètement, d'accompagner la revitalisation de ces pôles en les spécialisant dans un domaine spécifique.

La Châtaigneraie cantalienne pourrait en avoir cinq au sein de son territoire. Les municipalités de Laroquebrou, Maurs, Montsalvy, Le Rouget-Pers et Saint-Mamet-la-Salvetat peuvent donc en faire la

demande. « Ce qui nous permettrait d'avoir un vrai projet de territoire », admettait Michel Teyssedou.

Annulation de loyer pour la ferme

Au cours du conseil, il a aussi été décidé d'annuler les loyers de la ferme pédagogique de Daudé, à Omps. Cette structure n'a pas ouvert ses portes depuis le confinement. Aucun loyer ne sera donc demandé, jusqu'au 31 décembre. Le total de la non-recette locative s'élève à 65.000 euros. ■

